

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 Mai 2015 - COMPTE-RENDU

Etaient présents:

Isabelle Smith-Naura, présidente
Eric Daudé, vice-président
Lyazid Fourar, trésorier
Sandrine Féron, secrétaire
Françoise Taufflieb, vice-trésorière,
Michael Barrett, représentant des parents d'élèves
Jean-Pierre Faou, proviseur
Francois Vandeville, COCAC
Jean-Yves Gillon, attaché de coopération éducative
Guy Rapp, directeur de l'école primaire
Claire Fleury, directrice administrative et financière
Gaëlle Castrec, représentante des personnels enseignants

Etaient excusés :

Natasa Barrier, représentante des parents d'élèves
Anne Coulon-Rana, représentante des parents d'élèves
Bénédicte Opsomer, représentante suppléante des parents d'élèves
Ana Amaya, représentante titulaire des personnels administratifs

Ordre du jour prévisionnel

- 1/ Point sur épidémie
- 2/ Point sur les effectifs
- 3/ Présentation des résultats du travail de la CRH
- 4/ Questions diverses

Un membre absent du conseil a donné une procuration de vote.

1/ Point sur l'épidémie

Situation mercredi 20 mai : 21 absents dont 12 avec symptômes proches de la gastro-entérite

Jeudi 21 mai : 18 absents dont 9 avec symptômes proches de la gastro-entérite

=> le nombre d'absents par rapport au nombre d'élèves dans l'établissement n'est pas inquiétant

Passages à l'infirmerie sur ces 2 jours : 1 élève a été renvoyé pour symptômes proches de la gastro-entérite.

Pendant la fermeture de l'établissement, la continuité pédagogique a été assurée le 18 et 19 mai. Les enseignants ont travaillé ces 2 jours, temps de réunions pédagogiques et envoi de travail aux élèves via Pronote et 1ère expérimentation du travail à distance.

Le proviseur remercie les personnels qui ont participé au travail de nettoyage lors de la journée du 15 mai.

M. Vandeville, COCAC, pose la question des origines de cette épidémie. Le proviseur et les membres élus du conseil apportent les réponses suivantes :

- certaines classes n'ont pas été touchées par l'épidémie (exemple : PS) ; les mêmes plats ont été servis aux enfants touchés (MS et GS) et aux enfants non affectés,
- les analyses de nourriture et d'eau effectuées les 12 et 14 mai ne montrent pas d'anomalies, alors que des élèves ont été malades à ce moment là.
- il est difficile de suspecter une intoxication alimentaire : à aucun moment les conditions n'ont été réunies (ex : passage à l'infirmerie d'un nombre très élevé d'élèves dans les heures qui suivent le repas),
- cette épidémie de gastro-entérite est répandue dans Delhi,
- la contagion a été le problème principal auquel l'établissement a été confronté et a pris les mesures adéquates, entre autres la fermeture.

Le conseil tire les leçons à retenir pour l'établissement, après cet événement, en particulier sur la communication vers la communauté scolaire. La communication sur les mesures prises par l'école aurait dû intervenir plus tôt et avant les mesures demandées aux parents pour éviter la contagion.

M. Vandeville remercie le proviseur, les personnels, les parents du conseil d'administration et d'autres impliqués pour leur travail pendant cet épisode, ainsi que la liaison faite avec le service culturel et l'ambassade.

2/ Point sur les effectifs

Les prévisions des effectifs pour l'année scolaire prochaine montrent une baisse des effectifs, plutôt liée à un nombre moins important de dossiers d'inscription reçus.

La structure du primaire avec 15 classes serait constituée de classes peu chargées capables d'accueillir de nouveaux élèves.

Pour le secondaire, 9 divisions (avec 2 classes de 6e et 2 classes de 5^e puis 1 classe par niveau) sont envisagées, avec certains niveaux très peu chargés.

3/ Présentation des résultats du travail de la CRH

a- Demande de fonds de solidarité d'un enseignant :

la CRH a reçu la demande d'aide d'un enseignant pour payer le solde des frais de scolarité. La CRH propose un versement du fonds de solidarité à hauteur de 1365 eur.

Vote : versement du fonds de solidarité à hauteur de 1365 eur.

7 oui pour 7 votants (dont 1 procuration)

=> La délibération est adoptée

b-Recrutement pour les postes d'assistant de direction, chargé de communication et professeur documentaliste :

Les besoins et le classement validé par la CRH sont présentés.

- Poste d'assistant de direction : un poste à pourvoir
- Poste de chargé de communication : un poste à pourvoir
- Poste de professeur documentaliste : un poste à pourvoir

Vote : validation du choix de la CRH pour le poste d'assistant de direction :

6 oui (dont 1 procuration) et 1 abstention pour 7 votants

=> La délibération est adoptée

Vote : validation du choix de la CRH pour le poste de chargé de communication :

7 oui pour 7 votants (dont 1 procuration)

=> La délibération est adoptée

Vote : validation du choix de la CRH pour le poste de professeur documentaliste :

7 oui pour 7 votants (dont 1 procuration)

=> La délibération est adoptée

4/ Questions diverses

Demande de fonds de solidarité :

Une famille dont les enfants sont scolarisés au LFD depuis quelques années, demande la prise en charge par le fonds de solidarité du solde des frais de scolarité dus par la famille, du fait d'une situation financière délicate actuellement. Le montant s'élève à 2956 euros.

Vote : attribution de cette aide par le fonds de solidarité à hauteur de 2956 euros :

7 oui pour 7 votants (dont 1 procuration)

=> La délibération est adoptée

La séance est levée à 19h30. Le prochain conseil est fixé au lundi 8 juin 2015.

Secrétaire
Sandrine Féron



Présidente
Isabelle Smith-Naura

